

Bibliothécaire – libraire : deux métiers pour une action complémentaire autour du livre

Compte-rendu de la journée de rencontre organisée par Interbibly et le Centre de formation des commerciaux en librairie (CFCL) à la médiathèque de centre ville d'Épernay, le jeudi 14 avril 2011

Acteurs du livre présents sur un même territoire, les bibliothécaires et les libraires, souvent, se croisent sans vraiment se rencontrer. Ils partagent pourtant la même passion pour le livre et sa transmission et de nombreuses possibilités existent pour qu'ils travaillent ensemble dans un esprit d'échange et de complémentarité.

Réunis par Claudine Guéguen (responsable du Centre régional du livre), Interbibly et le CFCL ont souhaité organiser cette journée pour mieux se connaître et se reconnaître.

Voici le compte-rendu des différentes interventions de la journée.

L'accompagnement des librairies et des bibliothèques par la Région

Claudine Guéguen, responsable du Centre régional du livre (CRL)

Libraires et bibliothécaires font le même métier : ils interviennent dans le champ du livre. Toutes les études prouvent que les librairies et les bibliothèques ne se font pas concurrence et qu'elles se confortent lorsqu'elles sont dans la même ville.

1. les points de convergence entre les métiers de libraire et de bibliothécaire :

- la loi Lang (1981) : elle a opéré un gros changement pour les libraires, puisque c'est l'éditeur qui désormais fixe le prix. Elle a aussi modifié le comportement du particulier : il venait déjà dans la librairie de conseil mais pouvait être tenté de rechercher l'exemplaire le moins cher dans d'autres librairies. On observe le même changement au sein des bibliothèques : grâce au prix unique, les affinités vont vers la librairie qui peut conseiller, faire découvrir ;

- la Sofia, société gérant les intérêts des auteurs de l'écrit, qui perçoit et répartit les droits et qui est administrée par des auteurs et des éditeurs. En 2004, obligation a été faite aux bibliothèques de déclarer les livres au prêt et aux librairies de déclarer les ventes.

La loi de 2003, qui a institué cette déclaration, a renforcé la protection sociale des auteurs. Elle a aussi plafonné la remise des librairies aux bibliothèques. Beaucoup de librairies se mettaient en danger par des remises énormes pour obtenir les marchés publics. La dangerosité était aussi liée aux paiements tardifs des bibliothèques. Aujourd'hui ces délais sont plus courts, quant aux délais de livraison, ils sont de 45 jours ;

- la procédure des marchés publics est entrée en vigueur en 2006. Le CRL lui a consacré une formation spécifique en mars 2010. La loi stipule qu'il s'agit de « simplifier les procédures d'achats, de services et de travaux » et de garantir « transparence, efficacité, simplicité ».

En fait, elle affaiblit beaucoup de librairies sur le terrain et complique des rapports plutôt amicaux entre les deux métiers sans que l'un ou l'autre en soit responsable. C'est le principe de la mise en concurrence. Tous les fournisseurs doivent avoir accès à la procédure publique.

On trouve un vademecum sur le site du CNL, pour les bibliothécaires. Les librairies ont accès aux offres sur www.boamp.fr (annonces classées par département, service gratuit).

En réalité il est difficile, pour les librairies de proximité, de répondre aux appels d'offre. Elles les captent les marchés régionaux, mais c'est à peu près tout en Champagne-Ardenne. La procédure des marchés publics ne permet pas de tenir compte de la proximité des services (offices, animations, présence ou tenue de débats, présence lors de conférences).

2. Les aides de l'État et de la Région aux librairies et aux bibliothèques :

Quelques aides de l'État :

aides aux bibliothèques : aide à la constitution d'un premier fonds et aide à la constitution d'un fonds thématique ;

aide aux libraires : label LIR, prêt financier pour la

création, le développement ou la reprise de librairie, production de catalogues thématiques, création et développement de sites thématiques d'éditeurs et de libraires.

Aides de la Région en Champagne-Ardenne :

bibliothèques : aides à l'animation, pour un programme ambitieux et commun à plusieurs établissements ;

librairies : aide à la formation professionnelle (jusqu'à 50 % du coût de la formation), aide à l'informatisation (20 % de l'investissement), aide aux animations (il faut qu'un programme soit établi pour l'année, hors signatures) ;

aide à la chaîne du livre : soutien aux manifestations littéraires (Cormontreuil, Troyes), opérations menées par l'Office régional culturel de Champagne-Ardenne (ORCCA) (« la Champagne-Ardenne au détour de ses livres » : promouvoir les éditeurs, les libraires et les auteurs de la région) ;

d'autres aides économiques sont gérées par le service économique de la région : transmission - reprise d'entreprise, aide SCOP.

Les libraires peuvent se regrouper au sein d'un GIE. Il y en a peu en Champagne-Ardenne. Le groupement le plus ancien est le GIE des libraires de Champagne, qui s'est créé pour le salon du livre de Troyes.

En mars 2011, des libraires ont créé ALICA, Association des libraires indépendants de Champagne-Ardenne, pour sauvegarder le réseau et défendre la loi sur le prix unique du livre. Pour adhérer, la librairie doit réaliser 60 % de son chiffre d'affaire en livres neufs et avoir une démarche de qualité (charte) et un rôle citoyen. Une dizaine de librairies ont adhéré à ALICA.

Il n'existe pas de définition de la librairie. Depuis 20 ans, les collectivités et l'État réservent leurs aides aux librairies indépendantes à l'exclusion des autres, y compris les lieux qui vendent des livres d'occasion ou

anciens. La librairie se définirait donc comme une entreprise dont la vente de livres neufs constitue la principale activité, ce qui n'empêche pas d'intégrer les librairies-papeteries et les maisons de la presse.

L'INSEE recense moins de 19 000 entreprises classées sous le code APE « commerce de détail de livres, journaux et papeterie ».

Les diffuseurs, quant à eux, définissent les librairies par niveau de clientèle :

- 1^{er} niveau : ce sont les clients les plus importants en termes quantitatifs (chiffre d'affaire) ou qualitatifs (libraire apte à lancer des titres un peu difficiles). Ceux-ci reçoivent de fréquentes visites des représentants et des remises commerciales plus importantes. Appartenir à ce niveau permet aux libraires de maîtriser leurs approvisionnements (c'est l'office : la négociation avec chaque représentant, titre par titre, des quantités que l'on souhaite recevoir) ;

- 2^e niveau : les points de vente de proximité, les supermarchés qui voient très peu de représentants voire plus du tout. L'office devient une grille peu précise qui permet au représentant de mettre ce qu'il veut ;

- 3^e niveau : les très petits points de ventes, qui s'approvisionnent auprès de grossistes et ne choisissent pas leur stock.

Dans le discours, on note une volonté que la librairie indépendante perdure. Dans la réalité, rien de particulier n'est accordé à ces librairies.

Le portail « 1001 libraires » vient d'être créé à l'initiative de libraires indépendants. C'est une vitrine pour toutes les librairies, un outil qui permet au lecteur de savoir si physiquement le livre qu'on cherche se trouve dans sa librairie, et pour le libraire, c'est une plate-forme commune pour les expéditions. C'est plutôt un moyen de défense, de visibilité, pour être moins seuls, pour échanger, exister, prouver qu'on peut travailler ensemble.

Qui sommes-nous ?

Regards croisés sur la formation et le métier de libraire et de bibliothécaire

Table ronde

Mélanie Casajus, bibliothécaire à Reims, responsable de la formation de l'Association des bibliothécaires de France (ABF)

L'ABF, Association des bibliothécaires de France, est une association nationale constituée de groupes régionaux. Celui de la Champagne-Ardenne a été

fondé en 1972. Il y a d'abord eu en région 4 centres de formation, puis 2 à partir de 1998 (Troyes et Reims). Ces centres ont formé les bibliothécaires de la région,

dans un contexte de fort recrutement lié à la création des BMVR. Aujourd'hui il existe un unique centre à Reims, qui a formé plus de 300 agents depuis sa création.

La formation s'adresse aux agents d'exécution des bibliothèques territoriales, salariés ou bénévoles, des bibliothèques scolaires, d'entreprises et d'hôpitaux. Elle concerne des personnes en poste ayant besoin d'une formation de base (niveau C), dont certaines se retrouveront à la tête de bibliothèques rurales. Son contenu représente un éventail très large de la vie des bibliothèques car elle apprend à dialoguer avec un élu, un libraire, à gérer un budget, à suivre une construction d'établissement. Elle ne s'adresse pas à des personnes qui ont fait de longues études.

Les cours ont lieu le lundi, jour de fermeture dans les bibliothèques. Ils s'ajoutent à la semaine de travail. Les stagiaires suivent 200 heures de cours, de travaux pratiques, de visites et un stage pratique de 35 heures dans une autre bibliothèque. Après réussite à l'examen, l'élève reçoit le titre d'auxiliaire de bibliothèque.

Le centre de formation est basé à la médiathèque Falala. Une convention entre la Ville et l'ABF a été signée pour la mise à disposition de locaux et de personnel : Martine Sanahuja (aspects administratifs et financiers), et Mélanie Casajus, responsable pédagogique (plannings, cours, contenus, relation avec les élèves).

L'enseignement est dispensé en modules (il est possible de n'en suivre que quelques-uns s'il s'agit de se perfectionner dans un domaine, la VAE est également possible) :

- module 1 : gestion et organisation d'une bibliothèque;
- module 2 : accueil des publics et environnement professionnel, l'approche du doc, le décryptage, ce qu'il faut connaître dans un livre pour en parler ;
- module 3 : offre documentaire, constitution et gestion de collections ;
- module 4 : circuit du document, traitement bibliographique.

L'élève suit également un stage à la suite duquel il rédige un rapport.

La visite d'un salon et la participation à une journée professionnelle est également prévue.

L'examen est constitué de deux épreuves écrites (dont

le rapport de stage) et d'une épreuve orale (cas pratique).

Le financement de la formation est assuré par la collectivité, le CNFPT ou Pôle emploi, l'Agefiph ; parfois les élèves financent eux-mêmes. Généralement, les élèves sont déjà en poste, ce qui facilite le financement, ou ils font du bénévolat pour l'obtenir.

Caroline Guillemot, responsable pédagogique au Centre de formation des commerciaux en librairie (CFCL)

Le Centre de formation des commerciaux en librairie existe depuis 22 ans. Pendant 20 ans, il a été situé à Épernay, avant de déménager à Reims. La promotion comprend 14 stagiaires suivant l'option « livre » et 5 stagiaires suivant l'option « musique ». Le tronc commun d'enseignement comprend des cours de gestion, merchandising, management, connaissance de tous les secteurs de l'édition. La formation se déroule sur 8 mois, 35 heures par semaine et comprend deux périodes en entreprise.

La prochaine session sera prolongée de presque un mois, avec trois périodes en entreprise. La formation recrute à niveau bac + 1, avec une ouverture maximale. Les stages ont lieu dans tout type de structure.

Le diplôme s'acquiert par un contrôle continu : la plus grosse part de la note est attribuée à un rapport de mission rédigé pendant l'immersion en entreprise. Les intervenants sont tous des professionnels (pas d'enseignants). La relation avec la bibliothèque peut être vécue pendant le stage. Les stagiaires veillent en permanence l'actualité culturelle.

60 % des stagiaires trouvent un emploi entre 6 mois et 1 an après la formation. La mobilité est nécessaire. Les offres d'emploi sont diffusées dans le réseau qui s'est constitué au fil des années. Le CFCL reste en contact avec les stagiaires après la formation.

Le financement de la formation peut être privé, des aides sont accordées par la Région, par Pôle emploi, par le Fongecif.

Le CFCL est l'unique établissement en France qui dispense une formation courte avec mise en situation et reconnaissance du diplôme.

Marie-Cécile Bailloud, bibliothécaire à Épernay

Comme les libraires, les bibliothécaires ont des inquiétudes pour l'avenir. Il n'est pas facile de présenter ce travail, dont subsiste une image persistante malgré une évolution très importante du métier : femme, plutôt âgée et austère... C'est un métier à multiples facettes qui souffre d'un problème d'identité (nombreux sont ceux qui se demandent si c'est réellement un métier).

70 % de la population ne fréquente pas ou plus la bibliothèque, d'où une vision très passéiste.

C'est un métier de passion pour beaucoup, ce qui fédère est une vision commune de ce qu'est la mission, l'idéal démocratique de diffusion du savoir et de la culture, au service de tous ou plutôt de chacun, en tout cas des publics différenciés.

Le quotidien du bibliothécaire : constituer des collections (cohérentes, généralistes, répondant aux attentes de formation, d'information, de loisir, et pour des publics ayant des attentes et des besoins différents), cataloguer les documents, conseiller les lecteurs, désherber les livres (c'est-à-dire les faire sortir des collections). C'est un métier dans lequel on se forme beaucoup en autonomie et dans lequel on forme les usagers. Il faut assimiler les nouvelles technologies (exemple : Cristalzik). L'échange avec le

libraire se fait souvent sur le temps personnel.

Au-delà de ce quotidien, le bibliothécaire réfléchit à l'aménagement des établissements, organise des animations autour du livre, gère la bibliothèque à distance, recherche de nouveaux publics.

Aimer lire est indispensable mais ce n'est pas tout. Il faut avant tout aimer le contact avec le public.

François Larcelet, responsable de la librairie L'Attente, l'oubli à Saint-Dizier

Il ne répond pas à « qui sommes-nous ? » mais à « qui suis-je ? » et ne veut pas insister sur le dépérissement du métier. Il a choisi ce métier par volonté de garder sa liberté dans sa vie professionnelle.

Aujourd'hui, se lancer seul devient de plus en plus compliqué. Choisir un tel métier aujourd'hui, c'est écouter la voix du cœur. Il y a un choix de société derrière celui de devenir libraire.

Dans son travail, il a toujours cherché un équilibre entre la nécessité d'attirer un lectorat potentiel avec des livres à grand tirage, médiatisés et la conservation d'un fonds. Le libraire a la responsabilité de faire passer le lecteur à un autre livre. Sa librairie propose un fonds de poésie dont il est très fier.

Comment collaborer ensemble ? Deux exemples en Champagne-Ardenne

Le partenariat bibliothèque/librairie à Épernay

Éléonore Debar, responsable de la médiathèque d'Épernay et Ernest Centofanti, responsable de la librairie L'Apostrophe d'Épernay, avec la participation de Claude Maréchal, Adjoint chargé des Affaires Culturelles, ville d'Épernay

Éléonore Debar et Ernest Centofanti témoignent de la facilité avec laquelle ils collaborent et expliquent que des choses très simples peuvent être faites ensemble, comme la mise à disposition, dans son établissement, des supports de communication de l'autre.

Les ventes à l'issue des rencontres d'auteurs en bibliothèque sont plus difficiles à organiser mais importantes, car ce qui se passe au moment de la rencontre est très fort et pour le public, la dédicace fournit l'occasion d'un échange personnel avec

l'auteur. Des ventes de livres à la bibliothèque peuvent également être organisées lors d'expositions.

M. Centofanti explique que l'objectif n'est pas tant la vente (dont le résultat peut être extrêmement modeste) que le service au public, l'envie que ce qu'on offre au lecteur soit complet : de la présentation du livre jusqu'à la possibilité de l'acquérir.

À l'occasion du festival d'Interbibly « Écrivains d'Afrique » en 2009, Éléonore Debar a proposé à Ernest Centofanti, libraire expérimenté, d'animer la

rencontre. En tant que bibliothécaire, elle-même ne se sentait pas en capacité de le faire et a été très heureuse que son libraire accepte. M. Centofanti a été rémunéré pour cette prestation qui a nécessité beaucoup de préparation. Pour le libraire, l'intérêt est d'avoir passé un moment tout à fait différent et permis à sa clientèle de voir leur libraire dans un exercice qui les a surpris.

La bibliothèque et la librairie collaborent également lors de la manifestation sparnacienne annuelle « Habits de saveur » : le Rotary Club organise à cette occasion un Salon du Livre et des saveurs : la bibliothèque met à disposition les lieux, le Rotary Club apporte les bénévoles pour la vente des livres et le libraire prend en charge la logistique des livres (commandes, réceptions des ouvrages, mise à disposition pour le Rotary, mise à disposition de caisses pour la vente, retours auprès des éditeurs). Lui seul est en capacité de gérer la lourde logistique associée à un salon. Sans le libraire, la manifestation ne pourrait exister.

Autre exemple de situation où librairie et bibliothèque se retrouvent : chacun dispose mensuellement d'une rubrique « Conseil de lecture » dans le journal de la Ville. Ce travail n'est pas fait en commun mais cet aspect « conseil » montre la proximité des deux métiers.

Pour Ernest Centofanti le libraire a une responsabilité : il doit donner une place au livre sur le territoire.

Il n'y a pas d'antagonisme entre les deux métiers, bien au contraire : l'action commune bénéficie à l'un et à l'autre et elle favorise le développement de la lecture.

Monsieur Maréchal rend hommage à l'action de M. Centofanti à Épernay et témoigne de l'impact considérable de son installation sur Épernay : la librairie a été transformée à un rythme rapide, l'offre s'est diversifiée et enrichie de thématiques mensuelles, la capacité de conseil est forte. Sa proximité géographique à la bibliothèque est une valeur ajoutée. La présence du libraire à tous les événements culturels constitue un acte citoyen majeur.

M. Centofanti précise qu'il est le fournisseur de la bibliothèque dans le cadre du marché public, mais que si cela n'était pas le cas, il aurait les mêmes activités à ses côtés.

Il explique encore que le partenariat développé avec la

bibliothèque ne répond pas à une commande institutionnelle : chacun garde sa totale liberté. Un partenariat dynamique est un partenariat voulu.

S'il peut être présent à tous les événements culturels, c'est grâce au fait qu'il dirige une librairie importante avec des équipes suffisamment autonomes. Il passe le plus de temps possible sur la formation des vendeurs pour cela. Mais la librairie reste sur des logiques artisanales : les salariés s'organisent pour récupérer les heures supplémentaires.

M. Centofanti est ensuite interrogé par le public sur sa gestion de la librairie ; il livre quelques « clés » :

- le label LIR (Librairie indépendante de référence) permet d'être exempté de la taxe professionnelle. Sur le fond, les libraires ne souhaitent pas être aidés... mais tout allègement des charges est le bienvenu ;
- sous 35 % de marge sur la vente, il est très difficile d'équilibrer les comptes de la librairie ;
- il faut bien des qualités pour être libraire : être gestionnaire, cultivé... Tandis que la rémunération n'est pas attractive et que c'est un métier où les immobilisations sont fortes : loyers, mobilier, stock. Si on doit recourir à un emprunt, c'est quasiment impossible ;
- il faut que le chiffre d'affaire soit 3 fois supérieur au stock ;
- les tables thématiques font la richesse et la vie de la librairie ;
- il faut connaître aussi les livres qu'on n'a pas en stock.

La collaboration entre le salon de littérature de jeunesse de Cormontreuil et le libraire Corinne Mayens, responsable de la médiathèque de Cormontreuil

Ce salon a lieu chaque année en mars, il existe depuis 12 ans et la médiathèque y est associée depuis 10 ans. Il est géré par l'association Lire et Délires composée de bibliothécaires, de documentalistes de collège et d'enseignants. En 2011, 80 classes ont travaillé sur les auteurs et les livres choisis.

Le libraire est fidèle depuis de nombreuses années, il travaillait avec le salon avant même d'obtenir le marché avec la ville. Le partenariat avec lui est multiple :

il se joint au groupe autant que son responsable de magasin le lui permet, il partage ses références ;

- il facilite les échanges avec les directeurs de collection et les auteurs ;
- il commande un exemplaire de chaque titre lorsque la liste est arrêtée ;
- il organise un dépôt de livres pendant la durée du salon ;
- il donne aussi une petite subvention à l'association et en échange bénéficie d'une situation très favorable sur le salon.

La confiance est mutuelle, même si c'est difficile quand le libraire ne vend qu'une poignée de livres. Cependant, sa participation au salon crée des liens avec des enseignants qui travaillent ensuite avec lui pour acquérir les livres.

Questions/Réponses

À l'ouverture de la journée, un papier vierge a été distribué à chaque participant, libraire ou bibliothécaire, avec la consigne de rédiger une question à l'autre métier. En deuxième partie d'après-midi, chaque question est lue et un volontaire se charge de répondre.

Où en est le livre numérique, est-ce un danger pour un libraire ?

Quelle que soit sa forme, le livre sera toujours là, on aura toujours besoin d'un libraire pour le conseiller. De plus le numérique ne va pas remplacer totalement le livre papier. On devra s'adapter, même si on n'en a pas forcément envie. On ne peut pas se fermer, on est obligé de s'y intéresser.

Si nous croyons que notre métier est articulé autour du conseil, le cœur de métier restera le même. De plus, ce support prendra moins de place !

La question est plutôt celle du prix du livre numérique. S'il est vendu moitié moins cher que le prix de la formule papier, il y aura un danger car le libraire ne sera jamais au cœur de la vente de ce support.

Qu'en pense le bibliothécaire ?

On ne maîtrise pas l'avenir, mais il semble que le livre numérique soit conçu comme un support complémentaire : c'est le texte qui compte. Le cœur de métier est la sélection, le conseil. Mais ce n'est pas ce que pensent tous les bibliothécaires, il y a beaucoup de réticences, dues parfois au manque d'information. Il y a une différence générationnelle dans l'appréhension

de ce support. Pour le bibliothécaire, le problème réside dans le coût de l'équipement nécessaire pour lire ces livres, mais aussi dans la formation à son utilisation.

Aujourd'hui, il existe déjà quelques offres en bibliothèque : soit le lecteur + le texte, soit juste le texte, avec un système de prêt chronodégradable. D'autres bibliothèques ont une position attentiste. Mais aujourd'hui on constate que le public des bibliothèques n'est pas demandeur.

Il faut rappeler qu'au cours de l'histoire, jamais une technique n'a disparu quand une autre est apparue.

Combien gagne un libraire qui se débrouille bien ?

Le niveau est assez faible. La grille de classification en librairie est très récente. Un vendeur gagne entre le SMIC et 2 000 euros. Le responsable d'une librairie gagne entre 2 000 et 3 000 euros.

Les librairies spécialisées arrivent-elles à vivre dans les villes de province ?

Non. Dans les très grandes villes, c'est possible si on se spécialise dans une langue par exemple (et en permettant la vente par correspondance). L'espace jeunesse doit être suffisamment développé. La participation au réseau Sorcière est un plus.

Que dire à quelqu'un qui souhaite ouvrir une librairie, qui est motivé mais sans fortune ?

La petite librairie de quartier à Paris a vécu car le niveau général des prix et des loyers s'est considérablement élevé. M. Centofanti est intimement convaincu que le meilleur modèle d'implantation est la librairie indépendante dans les petites villes. Il est possible d'être leader dans ces villes et de pérenniser ces librairies. Les loyers sont moindres, les surfaces moyennes disponibles plus grandes.

Les espaces culturels sont-ils des concurrents ?

Oui.

Vaut-il mieux créer une librairie ou reprendre une affaire ?

M. Centofanti a racheté des lieux qui dysfonctionnaient totalement. C'est plus facile car les gens connaissent le lieu.

Comment faire vivre un fonds de disques en bibliothèque ?

En organisant des blind tests, en partenariat avec le disquaire local. La médiathèque d'Épernay fait des tables de mise en valeur des groupes locaux, entretient des partenariats avec les salles de spectacle locales.

Quelle est la vision que le libraire a du bibliothécaire ?

Une personne derrière un bureau qui dit « chut » ! On n'ose pas trop aller vers le bibliothécaire.

La banque d'accueil fait peur.

Pour un bibliothécaire, quelle est la définition d'un bon libraire ?

Il faut qu'il sache le conseiller, être efficace dans les commandes, participer à la dynamique locale, être un interlocuteur compréhensif.

Quel est le budget accordé en bibliothèque pour les commandes ?

C'est très variable selon les collectivités. L'État conseille deux euros par habitant.

Quelle différence entre le client (de la librairie) et l'utilisateur (de la bibliothèque) ?

La nuance est mince...

Les animations sont-elles importantes pour les bibliothèques ?

Oui, ne serait-ce que pour garder le public. On constate souvent que ce sont les mêmes qui empruntent des documents et qui viennent aux animations, des gens déjà proches du livre. Il est difficile d'attirer de nouvelles personnes. Il faudrait aller vers les centres sociaux, les associations, cela est plus facile dans les bibliothèques de quartier.

Les animations rendent les bibliothèques visibles.

Quelle est la part du conseil dans le métier de bibliothécaire et si elle est maigre, est-ce que cela ne vous manque pas ?

Le conseil est un des aspects importants du travail de bibliothécaire mais le temps manque à cause des tâches administratives. Mais cela revient. C'est essentiel dans les quartiers et facilité par les nouvelles architectures déssectorisées des bibliothèques.